



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Charlesbourg

---

RÈGLEMENT R.C.A.4V.Q. 125

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR  
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 42064PA**

---

**Avis de motion donné le 24 mai 2016  
Adopté le 28 juin 2016  
En vigueur le 6 juillet 2016**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 42064Pa, située approximativement à l'est de l'avenue des Platanes, au sud de la rue des Roses, à l'ouest de la rue des Pervenches et au nord de la rue des Lierres.*

*La zone 42049Ha est agrandie à même une partie de la zone 42064Pa afin d'appliquer à cette partie de territoire les normes prescrites pour la zone 42049Ha.*

**RÈGLEMENT R.C.A.4V.Q. 125**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 42064PA**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DE CHARLESBOURG, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

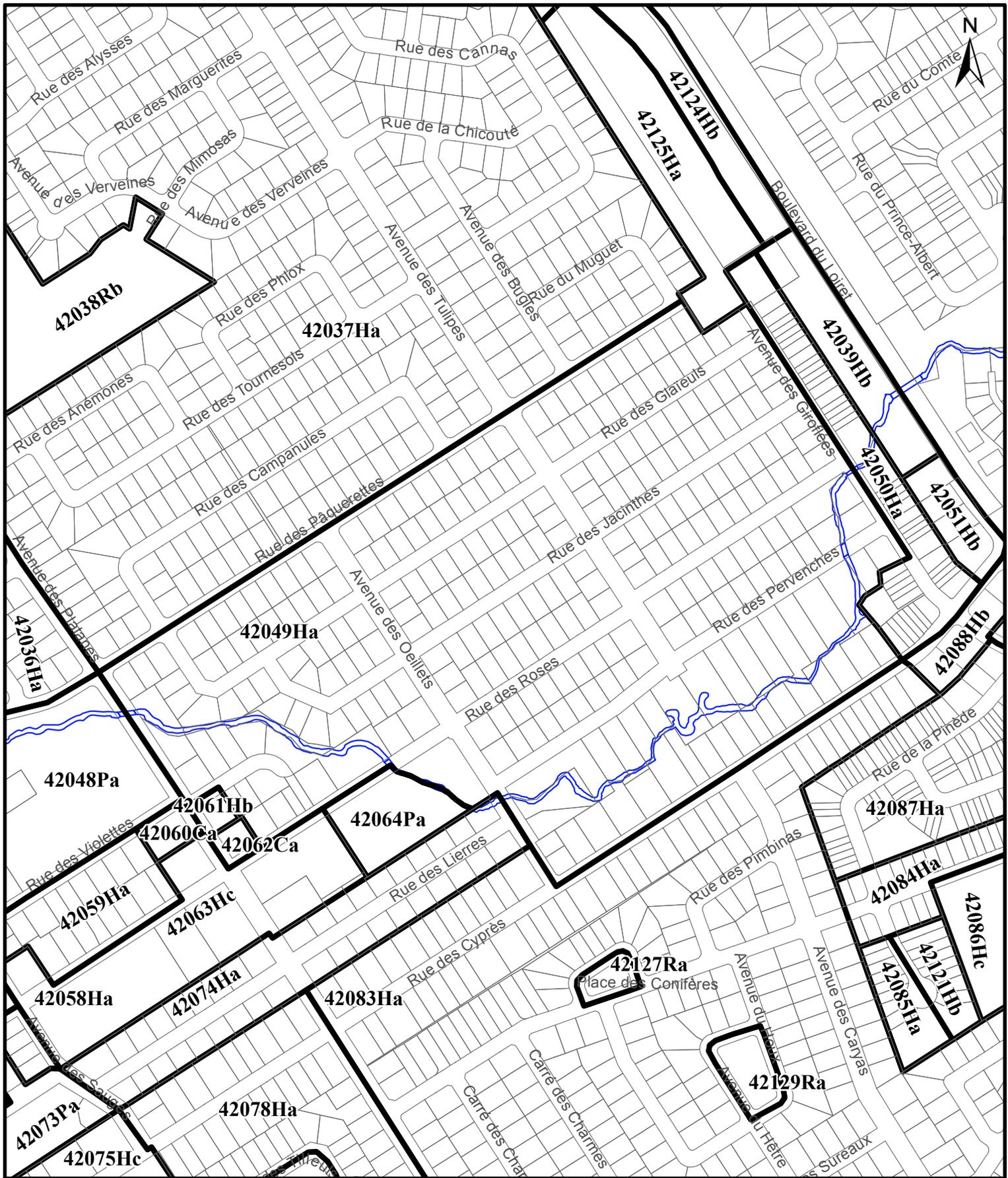
1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA4Q42Z01, par l'agrandissement de la zone 42049Ha à même une partie de la zone 42064Pa, qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA4VQ125A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA4VQ125A01



SERVICE DE LA PLANIFICATION  
ET DE LA COORDINATION DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG SUR L'URBANISME**  
ANNEXE I - ZONAGE  
EXTRAIT DU PLAN CA4Q42Z01

Date du plan : 2016-02-25  
No du règlement : R.C.A.4V.Q.125  
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA4VQ125A01  
Échelle : 1:5 000

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 42064Pa, située approximativement à l'est de l'avenue des Platanes, au sud de la rue des Roses, à l'ouest de la rue des Pervenches et au nord de la rue des Lierres.*

*La zone 42049Ha est agrandie à même une partie de la zone 42064Pa afin d'appliquer à cette partie de territoire les normes prescrites pour la zone 42049Ha.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*